

**AFFAIRE N° 19. - Approbation du contrat d'honoraires passé avec le Cabinet HEBRARD, Architecte, pour étude et contrôle des travaux de construction du Marché couvert de Sainte-Croix**

**M. REYDELLET** donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir ratifier le contrat d'honoraires qui a été passé avec le Cabinet HEBRARD, Architecte, pour les études et surveillance des travaux de construction du Marché couvert de Sainte-Croix objet de l'adjudication du 10 Mai 1967.

Ces honoraires s'élevant à 1.021.448 Frs CFA seront imputés au chapitre 906, art. 2302-26 du Budget Supplémentaire 1967.

Adopté à l'unanimité.